## CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

**ENTRE:** 

NATHALIE GIGUÈRE & EMMANUEL

LAGANIÈRE;

(ci-après « les Bénéficiaires »)

C.:

CONSTRUCTIONS CHOLETTE BEAU-VAIN

INC.;

(ci-après « l'Entrepreneur »)

ET:

LA GARANTIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NEUFS DE L'APCHQ INC.;

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC: S15-011601-NP

## **AVIS DE DÉSISTEMENT**

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 9 juillet 2015

Julie/Houle Greffière